

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 20 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance de caractère d'urgence, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, Mme Denise FONTAINE, M. Freddy SAVATIER, Mme Emmanuelle BOUGAULT, Ms René SURIER, Patrick BOUGAULT et Mme Dominique BRUNET

Était excusé : M. Ghislain HURÉ

M. Patrick BOUGAULT a été nommé secrétaire

Date de convocation : 13 janvier 2021

Date d'affichage : 13 janvier 2021

ORDRE DU JOUR

1. **Demande de subvention**
2. **Désignation des délégués intercommunaux et commissions communales**
3. **Prise en charge des frais de gravure suite au décès d'un conseiller municipal**
4. **Satase37 : avis sur les modifications statutaires**
5. **Questions et invitations diverses**

Observation sur le Procès-Verbal du 11 décembre 2020

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2021-01-001 Subvention AFSEP

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques).

« Il faut souligner le besoin sans cesse croissant, de soutien, d'écoute, d'accompagnement, nécessaires à la réussite de nos projets en faveur des personnes atteintes de sclérose en plaques et de leurs aidants qu'ils soient familiaux ou professionnels ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas subventionner l'AFSEP, estimant que chaque personne peut effectuer un don individuellement.

N° 2021-01-002 Subvention Collège de Nouâtre

Monsieur Le Maire fait part de la demande de subvention de l'association sportive du Collège Patrick Baudry à Nouâtre.

Cela permettrait de promouvoir un ensemble d'activités sportives sur la base du volontariat afin de favoriser l'ouverture culturelle et sportive des élèves.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'attribuer** une subvention à l'association du Collège Patrick Baudry, d'un montant de 80,00€ (quatre-vingt euros).

N° 2021-01-003 Adhésion CPIE

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'adhésion au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

Le CPIE coopère et agit au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs en territoire pour un monde plus écologique et solidaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'adhérer** au CPIE, dont la cotisation s'élève à 30,00 € (trente euros).

N° 2021-01-004 Désignation des délégués intercommunaux

Suite au décès de Monsieur Jean-Marie BARANGER, Conseiller Municipal, il convient de le remplacer dans les commissions intercommunales qu'il représentait.

SMICTOM

Suppléant : Samuel ELIOT

SIEIL

Suppléant : Denise FONTAINE

Conseiller Défense

Cyrille BONNIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** ces modifications et **autorise** Monsieur le Maire à informer les Syndicats concernés.

N° 2021-01-005 Désignation des membres des commissions communales

Suite au décès de Monsieur Jean-Marie BARANGER, Conseiller Municipal, il convient de le remplacer dans les commissions communales qu'il représentait.

Commission Communale de la Voirie

Sont élus : Samuel ELIOT, Ghislain HURÉ et Freddy SAVATIER

Commission Communale des Bâtiments et Cimetière

Sont élus : Patrick BOUGAULT, Ghislain HURÉ, Freddy SAVATIER, René SURIER

Commission Communale des Finances

Sont élus : Cyrille BONNIN, Emmanuelle BOUGAULT, Patrick BOUGAULT, Dominique BRUNET, Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Denise FONTAINE, Ghislain HURÉ, Freddy SAVATIER et René SURIER

Commission Communale Fêtes et Cérémonies

Sont élus : Cyrille BONNIN, Emmanuelle BOUGAULT, Samuel ELIOT et Denise FONTAINE

Commission Communale Aménagement Extérieur et Espaces Verts

Sont élus : Emmanuelle BOUGAULT, Patrick BOUGAULT, Freddy SAVATIER

Commission Communale A10 – LGV

Membres du Conseil : Dominique BRUNET, Alain DUBOIS, René SURIER

Hors Conseil : Christian SUREAU

Commission Communale de la Communication

Sont élus : Cyrille BONNIN, Dominique BRUNET et Denise FONTAINE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** ces modifications.

N° 2021-01-006 Prise en charge des frais de gravure suite au décès d'un conseiller municipal

Suite au décès de Monsieur Jean-Marie BARANGER, Conseiller Municipal, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de gravure sur la stèle du Jardin du Souvenir, en reconnaissance des services rendus.

Il faut noter que Jean-Marie BARANGER ne souhaitait pas d'attentions florales pour ses obsèques ; la commune n'a donc pas offert de gerbe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** ces frais de gravure qui s'élèvent à 250,00 € TTC (deux cent cinquante euros).

N° 2021-01-007 SATESE37 : avis sur les modifications statutaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 2 décembre 2019, modifiés par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 2020,

Vu la délibération n°2020-30 du SATESE 37, en date du 7 décembre 2020, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 11 décembre 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire informant que la Préfecture, en date du 30 novembre 2020 a validé l'inscription d'une nouvelle compétence « contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées » dans les statuts du SATESE37.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **émet** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 7 décembre 2020,

dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

5. Questions et invitations diverses

a) Monsieur le Maire informe les élus que le SATESE37 va procéder dans les prochains jours à des contrôles de fonctionnement des assainissements non-collectif, suite aux premiers contrôles effectués entre 2005 et 2009. Cette visite sera facturée 134,80 € et les contrôleurs transmettront leur rapport, en précisant si l'installation est en conformité. Si tel n'est pas le cas, il existe deux types de non-conformité : une sans délai de réalisation de travaux et une autre avec obligation de réalisation de travaux dans un délai de 4 ans. En cas de non-conformité, une subvention peut être versée jusqu'en 2022, à hauteur de 30 % de la facture avec un maximum de 2550 €. Elle est octroyée sur critère de travaux et non sur les revenus des administrés et le SATESE peut vous venir en aide pour monter le dossier de subvention.

b) Concernant l'éventuel projet de préau et suite à la visite de l'ADAC le 27 novembre 2020, nous sommes toujours en attente d'une réponse de leur part sur la faisabilité du projet.

c) Suite au décès de M. Jean-Marie BARANGER, qui s'occupait d'un projet de petit marché communal, Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour prendre le relai. Personne ne s'est désignée, le projet est donc abandonné. Cependant, sur proposition du Maire, Mmes Denise FONTAINE et Emmanuelle BOUGAULT vont démarcher un commerçant poissonnier afin qu'il puisse effectuer une tournée chaque semaine.

d) Le Maire informe qu'une demande d'extension de l'éclairage public à La Robinière lui a été demandée. M. Cyrille BONNIN sera chargé de se renseigner auprès du SIEIL sur la faisabilité et les modalités pour la réalisation de ces travaux. Il demande également aux élus sur l'éventualité d'installer un lampadaire solaire à la Chasseigne. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

e) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du vandalisme qu'il y a eu sur 8 candélabres Rue de la Guérivière dans la nuit de mardi à mercredi 20 janvier (dégradations et vol de fil électriques). Une plainte a été déposée par Monsieur le Maire auprès de la gendarmerie de l'Ile-Bouchard. Monsieur le Maire rappelle qu'un transfert de compétences au SIEIL a été réalisé en 2015 par délibération et qu'il est donc de la responsabilité du SIEIL de faire le nécessaire et de se rapprocher de leur assurance pour faire la remise en état du réseau. La délibération de 2015 mentionne sans équivoque qu'il appartient au SIEIL de prendre toutes les assurances nécessaires à l'exercice de cette compétence. Du fait de ce transfert de compétences, la commune n'est plus assurée pour ce genre de sinistre. Un mail a donc été transmis dans ce sens au SIEIL, avec le dépôt de plainte.

f) Le Maire indique aux élus que de nombreuses remarques négatives lui ont été faites sur les décorations de Noël de cette année. Il demande au Conseil Municipal leur avis, afin de prévoir et budgétiser une somme dédiée aux décorations de Noël sur le budget 2021. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une enveloppe de 5000 € au budget 2021 pour renouveler les guirlandes. Cette somme permettra un choix plus diversifié. Une équipe de conseiller sera désignée à la prochaine réunion de conseil pour mener à bien ce projet.

g) Le Maire demande des volontaires pour tenir une permanence pour la distribution des sacs poubelle début février. La date de distribution sera fixée ultérieurement, en fonction de la date de livraison des sacs noirs à la CCTVV. Mmes Denise FONTAINE et Dominique BRUNET ainsi que M. René SURIER assureront la permanence de distribution.

h) Concernant le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), Le Maire laisse la parole à M. Cyrille BONNIN, qui a son tour expose le nouveau PCS et demande aux conseillers d'apporter d'éventuelles remarques. Le PCS dans sa globalité reçoit un avis favorable. Cependant, il est demandé à la secrétaire de mairie de finaliser certaines modifications et M. Cyrille BONNIN se charge de l'élaboration du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). L'arrêté municipal pourra être signé par M. Le Maire sans faire objet d'une nouvelle présentation en réunion de Conseil Municipal.

i) Monsieur le Maire informe que la serrure de la porte des archives de la mairie est défectueuse. L'agent communal sera chargé de faire les réparations nécessaires.

j) Il faudra vérifier si M. JM BERTHELOT a une boîte aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
Patrick BOUGAULT

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	
Emmanuelle BOUGAULT	
René SURIER	
Ghislain HURÉ	ABSENT
Dominique BRUNET	